



Récupération des achats de matériaux et de la main d'oeuvre

Par **freddu40**, le **09/03/2022** à **03:29**

Bonjour,

J ai vecu 5 ans avec une femme. Nous étions en union libre pendant 4 ans et nous nous sommes pacés la derniere année. Elle a habite chez moi pendant un an et ne travaillait pas. Ensuite nous sommes allés habiter dans sa maison et elle a arrêté son travail au bout de quelques mois. Je payais donc tout. Là, j'ai fait des gros travaux de renovation, matériaux et main d'oeuvre. Elle l'avait achetée 80.000, disons qu'elle avait fait des travaux pour 20.000 € et elle l'a revendue 143.000 €. Je n ai rien demandé en échange.

Nous déménageons et elle achete, avec la vente de sa maison, une autre maison dans les Landes. La maison coûte 155.000 €, elle en paye 120;000 et je paie le reste. Là, je rénove entièrement l'intérieur. Je passe sur la liste. Je construis un garage de 77 m², je fais goudronner la cour pour 7.000 €, je fais mettre des climatisations pour 5.000 €, le coût du garage en matériaux est de 6.000 euros, je change des fenêtres, je mets des volets roulants, je repeinds toutes les facades, toutes les avancées de toit... Pendant tout ce temps, elle ne travaille pas et je paie donc tout dans le ménage. Elle revend la maison 210.000 €. A notre séparation, je laisse tout le mobilier et l'électroménager, j'achète une voiture car elle n avait plus de liquidité dans notre séparation, en attendant la vente, et dit qu'elle me remboursera à la vente de la maison. On s'était mis d'accord qu'elle me rembourserai 45.000 € pour la maison, ce qui est loin d'être du vol, et 3.000 € pour la voiture. La maison est vendue et, quand j'essaie de la joindre pour demander mon dû, plus de réponse.

Qu'en pensez vous ? Ai je une chance de récupérer cet argent ?

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **09/03/2022** à **10:16**

bonjour,

avez-vous des preuves des engagements de votre ex-concubine ?

si non, je crains que vous ne puissiez pas récupérer les sommes promises.

si vous avez son adresse postale, vous pouvez lui envoyer une lettre recommandée de mise en demeure de vous payer ce qu'elle vous avait promis sous peine de saisir le tribunal compétent.

salutations